DÉLIBÉRATION

202104_D1

L'an deux mille vingt et un, le vingt deux avril à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni au SITPI, 48 avenue Jean-Jaurès à Fontaine, sous la présidence de Monsieur Aurélien Farge, Premier Vice-Président.

Présent(e)s :
M. Sam TOSCANO, M. Aurélien FARGE, Mme Elisabeth HERNANDEZ, M. Jérôme RUBES, M. Colin JARGOT, M. Mebrok BOUKERSI, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Denis MINICONI

Absent(e)s excusé(e)s :
M. Daniel BESSIRON, M. Saïd QEZBOUR, M. Christophe BRESSON, M. Franck LONGO, M. Frédéric QUANTIN, Mme Laëtitia RABIH

Objet : Approbation du compte-rendu du précédent Comité Syndical
Rapporteur : Sam TOSCANO

Monsieur le Président communique à l'assemblée le compte-rendu du dernier Comité Syndical, qui s'est tenu le jeudi 25 février 2021 à Pont-de-Claix.

Il invite le Comité Syndical à en délibérer.

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le Président,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte-rendu du Comité Syndical du jeudi 25 février 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

202104_D2

L'an deux mille vingt et un, le vingt deux avril à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni au SITPI, 48 avenue Jean-Jaurès à Fontaine, sous la présidence de Monsieur Aurélien Farge, Premier Vice-Président.

Présent(e)s :
M. Sam TOSCANO, M. Aurélien FARGE, Mme Elisabeth HERNANDEZ, M. Jérôme RUBES, M. Colin JARGOT, M. Mebrok BOUKERSI, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Denis MINICONI

Absent(e)s excusé(e)s :
M. Daniel BESSIRON, M. Saïd QEZBOUR, M. Christophe BRESSON, M. Franck LONGO, M. Frédéric QUANTIN, Mme Laëtitia RABIH

Objet : Mise à jour de la délibération sur le CET
Rapporteur : Aurélien FARGE

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au Compte Épargne Temps (CET) dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 donnant compétence aux collectivités pour fixer les règles de fonctionnement du CET et en ouvrant la possibilité d'indemnisation des jours épargnés,

Vu la délibération n° 201310_D06 du 14 octobre 2013 instaurant le dispositif du Compte Épargne Temps (CET) au SITPI à compter du 1er janvier 2014,

Considérant que l'arrêté du 28 novembre 2018 a revalorisé le montant de l'indemnisation des jours épargnés (date d'entrée en vigueur le 1er janvier 2019).

Considérant que le décret n°2018-1305 du 27 décembre 2018 :

- abaisse le seuil à partir duquel il est possible de demander l'indemnisation des jours épargnés au titre du CET à 15 jours (au lieu de 20 jusqu'alors),

- instaure la conservation des droits à congé acquis au titre d'un CET, en cas de mobilité des agents au sein de la Fonction Publique (État, Hospitalière, Territoriale) prenant effet à compter du 1er janvier 2019.

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE,** conformément à l'arrêté du 28 novembre 2018 et au décret 2018-1305 du 27 décembre 2018, d'appliquer :

- la revalorisation du montant de l'indemnisation des jours épargnés comme suit : 135 euros pour la catégorie **A** (contre 125 précédemment), 90 euros pour la

catégorie **B** (contre 80 précédemment), 75 euros pour la catégorie **C** (contre 65 précédemment),

- l’abaissement du seuil de monétisation des jours épargnés de 20 à 15 jours,

- l’instauration de la conservation des droits à congé acquis au titre d’un CET, en cas de mobilité des agents au sein de la Fonction Publique, à compter du 1er janvier 2019,

- **DIT** que le reste de la délibération n°201310_D06 du 14 octobre 2013 demeure inchangé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

202104_D3

L'an deux mille vingt et un, le vingt deux avril à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni au SITPI, 48 avenue Jean-Jaurès à Fontaine, sous la présidence de Monsieur Aurélien Farge, Premier Vice-Président.

Présent(e)s :
M. Sam TOSCANO, M. Aurélien FARGE, Mme Elisabeth HERNANDEZ, M. Jérôme RUBES, M. Colin JARGOT, M. Mebrok BOUKERSI, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Denis MINICONI

Absent(e)s excusé(e)s :
M. Daniel BESSIRON, M. Saïd QEZBOUR, M. Christophe BRESSON, M. Franck LONGO, M. Frédéric QUANTIN, Mme Laëtitia RABIH

Objet : Réactualisation du tableau des effectifs
Rapporteur : Aurélien FARGE

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du CDG 38 en date du 9 mars 2021 relatif à la réorganisation de service au 1er avril 2021 entraînant la mise à jour du tableau des effectifs,

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1er avril 2021 comme suit :

Délibération création ou modification poste	Catégorie	Cadre d'emploi / Grade	Fonction	Quotité du poste	Statut (stagiaire, titulaire, contractuel,….)
EMPLOI FONCTIONNEL					
11/06/2009	A	Directeur Général des Services	DGS	Temps complet	Titulaire
FILIERE ADMINISTRATIVE					

26/09/2019	A	Attaché / Attaché Principal	Directeur Administratif et Financier	Temps complet	CDI
25/06/2015	B	Rédacteur / Rédacteur Principal de 1ère Classe	Responsable RH	Temps complet	Titulaire
10/12/2020	B	Rédacteur / Rédacteur Principal de 1ère classe	Chargé d'application Finances / élections	Temps complet	Titulaire
10/12/2020	B	Rédacteur / Rédacteur Principal de 2ème classe	Cheffe de projet SIRH	Temps complet	Titulaire
27/02/2020	B	Rédacteur / Rédacteur Principal de 2ème classe	Coordinatrice budgétaire et comptable	Temps complet	Titulaire
FILIERE TECHNIQUE					
08/10/2007	A	Ingénieur / Ingénieur	Responsable Pôle Système et Réseaux	Temps complet	Contractuel
17/12/2009	A	Ingénieur / Ingénieur	Chef de projet Gestion Financière et Décisionnel	Temps complet	Titulaire
21/04/2011	A	Ingénieur / Ingénieur	Ingénieur Systèmes et Réseaux	Temps complet	Titulaire
17/12/2009	B	Technicien / Technicien Principal de 2ème classe	Technicien Système et Réseaux	Temps complet	Titulaire
21/05/2015	B	Technicien / Technicien Principal de 1ère classe	Administrateur Système et Réseaux	Temps complet	Contractuel
18/05/2017	B	Technicien / Technicien Principal de 2ème classe	Chargée d'application RH	Temps complet	Titulaire
17/12/2009	B	Technicien / Technicien	Chargée d'application Finances / élections / Webdélib/ Bibliothèque	Temps complet	Titulaire
17/12/2009	C	Adjoint Technique/ Adjoint technique	Chargé d'éditique	Temps complet	Titulaire
01/10/2015	C	Adjoint Technique/ Adjoint technique	Livreur	Temps non complet (17h30)	Titulaire
POSTE PERMETTANT LE DETACHEMENT AU SEIN DE LA COLLECTIVITE					
01/12/2008	A	Ingénieur/ Ingénieur principal	Détachement sur emploi fonctionnel D.G.S	Temps complet	Titulaire
POSTES SUPPRIMES AU 01/04/2021					
FILIERE TECHNIQUE					
	A	Ingénieur Principal		Temps complet	
	B	Technicien principal de 2ème classe		Temps complet	

	B	Technicien principal de 2ème classe		Temps complet	
	C	Adjoint technique		Temps complet	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
	B	Rédacteur		Temps complet	
	C	Adjoint administratif		Temps complet	
	C	Adjoint administratif		Temps complet	

- **PRÉCISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

202104_D4

L'an deux mille vingt et un, le vingt deux avril à 12:00, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni au SITPI, 48 avenue Jean-Jaurès à Fontaine, sous la présidence de Monsieur Aurélien Farge, Premier Vice-Président.

Présent(e)s :
M. Sam TOSCANO, M. Aurélien FARGE, Mme Elisabeth HERNANDEZ, M. Jérôme RUBES, M. Colin JARGOT, M. Mebrok BOUKERSI, Mme Anne-Sophie CHARDON, M. Denis MINICONI

Absent(e)s excusé(e)s :
M. Daniel BESSIRON, M. Saïd QEZBOUR, M. Christophe BRESSON, M. Franck LONGO, M. Frédéric QUANTIN, Mme Laëtitia RABIH

Objet : Adhésion au groupement de commande métropolitain de «mise en œuvre, exploitation et maintenance d'un réseau privé permettant le raccordement des sites distants au réseau de la collectivité »
Rapporteur : Jérôme RUBES

Vu le Code de la Commande Publique du 1er avril 2019,

Vu l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la représentation des membres du groupement de commande dans la Commission d'Appel d'Offre,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats relatifs aux moyens d'information dont Grenoble-Alpes-Métropole est le coordonnateur,

Vu l'invitation de Grenoble- Alpes Métropole à rejoindre le groupement de commande,

Vu la délibération 202007_D8 du 27 juillet 2020 désignant les membres de la commission d'appel d'offre,

Vu la délibération 202007_D7 du 27 juillet 2020 relative à la délégation d'attributions au Président, notamment « *la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres quel que soit leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants quelle que soit l'augmentation qu'ils induisent, lorsque les crédits sont inscrits au budge*t »,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE :**

- d'adhérer au groupement de commandes pour les achats relatifs aux moyens d'informations,

- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,

- d’autoriser Monsieur le Président à signer l’annexe 1 « Modèle d’adhésion ponctuelle d’un nouveau membre », en listant les marchés pour lesquels le SITPI adhère à ce groupement,

- **d’être représenté** au sein des commissions d’appel d’offre du groupement par Monsieur Sam TOSCANO, membre de la Commission d’appel d’offre interne au SITPI, désigné dans la délibération 202007_D8 du 27 juillet 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Pont-de-Claix les jour, mois et an que dessus.

Pour le Président empêché
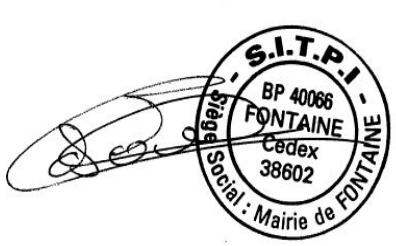
Aurélien FARGE
Premier Vice-Président